

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 24/11/2022

VOI.22.00.A02950

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
RUE DU POLYGONE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de Mme CORRIOL Julie
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 26/11/2022
RUE DU POLYGONE

ARRÊTE

Article 1 : Le 26/11/2022, les prescriptions suivantes s'appliquent au n°13 RUE DU POLYGONE (Besançon) :

- La circulation est interdite sur la bande cyclable ;
- un faible empiètement sera instauré ;

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 24 NOV. 2022

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

KIRSCH Séverine

De: BECKER Laetitia
Envoyé: lundi 21 novembre 2022 11:10
À: KIRSCH Séverine
Objet: TR: Demande de stationnement - BLANC Fabienne

De : no-reply@besancon.fr [mailto:no-reply@besancon.fr]

Envoyé : lundi 21 novembre 2022 10:59

À : portail-stationnement

Objet : Demande de stationnement - BLANC Fabienne

*Ce courriel a été généré automatiquement le **21/11/2022 10:59** par le portail internet, à la suite d'une demande d'un internaute*

Merci de considérer son contenu comme s'il provenait d'une demande papier ou téléphonique classique.

Demande d'autorisation de stationnement

Demandeur

BLANC Fabienne, blancfabienne@neuf.fr, tel : 0680871117

Adresse pour l'envoi des documents

6 rue des Brosses - 25000 BESANCON

Déménagement à l'intérieur de Besançon

adresse d'arrivée

	Date	Heures
du	26/11/2022	8h - 18h
au	26/11/2022	8h - 18h

adresse
15 de la République

emplacement :
2 emplacements, Au
droit, pose des
panneaux : réalisée par
mes soins

Véhicule(s)

marque	immatriculation
Renault master 11 m3	FQ 813 XT
Kia Venga	CQ 738 MR

Sécurité et Tranquillité Publique

2 rue Mégevand (Entrée D), 25000 BESANCON

03.81.61.50.65

autorisations.police-municipale@besancon.fr

ouverture du lundi au vendredi

8h30 -12h

13h30 - 17h30

Pour permettre à la Ville de Besançon de traiter votre demande et d'exercer ses missions ou ses attributions de service public, vous voudrez bien compléter et valider ce formulaire. Vos données seront traitées par la Direction Sécurité et Tranquillité Publique (DSTP) afin de répondre à votre demande d'utilisation du domaine public. Aucun traitement n'est effectué ni aucune donnée traitée en dehors de l'Union Européenne. Après le traitement, vos données ne sont pas conservées, sauf incident entraînant une recherche de responsabilité. En vertu du Règlement Européen du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée, et sous réserve du respect des règles applicables spécifiquement à votre demande, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et solliciter la portabilité de vos données. Pour exercer vos droits et poser toute question, vous pouvez vous adresser à l'adresse mentionnée ci-dessus. Vous pouvez également saisir le Délégué à la protection des données de la Ville de Besançon à l'adresse : dpo@grandbesancon.fr. Vous pouvez effectuer toute réclamation auprès de la CNIL – cnil.fr, si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés.

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire